RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

DNCA FINANCE

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis) sur la période d'investissement recommandée, notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables

Stratégie d'investissement

A travers une stratégie d'investissement dite "opportuniste", le fonds recherche et sélectionne des sociétés de la zone euro sans s'imposer de contraintes sectorielles ou géographiques particulières. Par cette approche, le fonds peut donc combiner plusieurs styles de gestion, « Value » (sociétés considérées comme sous-valorisées et délaissées par les investisseurs), « Croissance » (sociétés que le gérant estime en croissance et portées par des nouveaux marchés) ou « Qualité » (sociétés matures et reconnues pour leur modèle robuste selon le gérant). Le fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise (responsabilités actionnariale, sociale, sociétale, environnementale) basée sur un modèle propriétaire d'analyse financière. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une double approche financière et extra-financière, (ii) la structuration du portefeuille selon une approche macro-économique et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de valorisation des instruments sélectionnés. Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds sera exposé:

- Au minimum, à 60% en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, de toute capitalisation et tous secteurs dont la sélection repose sur l'analyse fondamentale menée par le gérant. La répartition des secteurs peut varier à tout moment selon les anticipations du gérant.
- Jusqu'à 10% de l'actif net en actions émises dans un ou plusieurs pays hors zone euro (dont des pays émergents), de toute capitalisation et tous secteurs.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en actions de sociétés de petite capitalisation c'est à dire de capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros,
- Jusqu'à 25% de l'actif net en instruments de taux souverains, des secteurs publics ou privés, des pays de la zone euro, de toute notation ou non notés, dont 20% maximum de l'actif net en instruments de taux de la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la société de gestion. Etant entendu que la société de gestion ne recourt pas systématiquement à des notations émises par des agences de notation pour fonder ses décisions de gestion et recourt à sa propre analyse.
- Jusqu'à 25% en titres intégrant des dérivés (exemple: obligations convertibles) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simple pour réaliser son objectif de gestion dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille contre un risque de baisse des marchés actions et/ou contre un risque de taux sans recherche de surexposition du portefeuille.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le fonds peut recourrir à des instruments financiers à terme (options, futures, forward de change) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et de gré à gré à titre de couverture et/ou exposition du risque action et du risque de change. Le fonds ne recourra pas à des instruments financiers dérivés à des fins de surexposition. L'exposition au risque de change reste accessoire.

Le fonds pourra avoir recours, de manière accessoire, à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion et la trésorerie du fonds.
Eligible au PEA, le fonds est en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres assimilés éligibles au PEA, négociés sur des marchés réglementés des pays de l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).
Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière

COMMENTAIRE DE GESTION

Point sur l'année 2022 écoulée

L'année a été difficile pour les marchés d'actions. Guerre entre la Russie et l'Ukraine, retour de l'inflation à des niveaux records, durcissement inédit des politiques monétaires des banques centrales, crise énergétique en Europe, tous ces facteurs ont précipité la baisse des indices boursiers, sans parler des marchés obligataires, victimes d'une chute historique. Impossible d'échapper à cette baisse généralisée des valeurs d'actifs sauf à privilégier exclusivement les matières premières ou à se limiter aux placements de trésorerie en dollar américain.

En 2022, le fonds DNCA Opportunités Zone Euro affiche une performance de :

- Part C: -14,74 %
- Part I: -13,89%
- Part F: -13,72%
- Part N: -14,16%
- Part S: -13,20%

Contre -12,31% pour son indicateur de référence, l'EURO STOXX Net Return calculé dividendes réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Sur cet exercice, les trois meilleurs contributeurs du fonds ont été D'IETEREN, THALES et TECHNIP ENERGIES. A l'inverse, HELLOFRESH, PUMA et SIXT SE ont été les trois moins bons contributeurs.

Parmi les principaux mouvements opérés durant cet exercice, nous pouvons noter les entrées en portefeuille de MAJOREL, MERCEDES, VALLOUREC, REXEL et ENEL. À l'inverse, les valeurs BOUYGUES TELECOM, WORLDLINE, TELEPERFORMANCE, UNIBAIL et RENAULT sont sorties de notre sélection.

En fin de période, le niveau des liquidités s'établit à 1,4% du portefeuille et l'actif net s'établit à 857 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	254 016 696,97
Cessions	234 137 820,56

Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquière une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"[1]. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et aux sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la règlementation européenne en fonction de la classification du fonds.

Au regard des nombreuses contraintes imposées, l'ensemble des détails liés à la règlementation SFDR/Taxonomie est disponible dans l'annexe précontractuelle du prospectus et dans le reporting contractuel joint au présent rapport.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

[1] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :

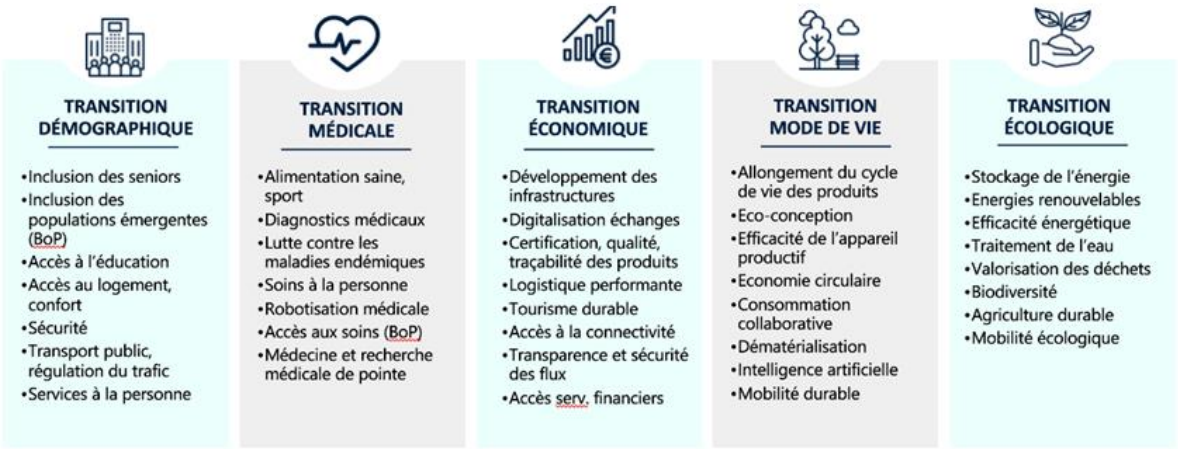

Les perspectives pour 2023

Pour 2023, la stratégie du fonds reste orientée vers la recherche de sociétés ou de secteurs dont la perception par les investisseurs est en train d'évoluer positivement. C'est dans ce changement de statut boursier que se trouvent, d'après nous, les meilleures opportunités de revalorisation. Dernièrement, le fonds a réduit son exposition au secteur du pétrole et du gaz ainsi qu'à la Défense, considérant qu'une partie de ce changement de perception s'était réalisée et que la dynamique devrait être moindre. Nous avons ainsi réduit notre exposition à Thalès (2%), ENI (2%) et Technip Energies (2,5%). A l'inverse, si l'année 2022 a vu le pouvoir d'achat du consommateur s'éroder, 2023 pourrait offrir la possibilité d'un rebond de ce dernier grâce à la baisse des coûts énergétiques à terme et le rattrapage des salaires. Des valeurs ayant souffert de ce phénomène comme Puma (2,6%) ou HelloFresh (0,3%) ont été renforcées.

La transition énergétique reste une thématique importante du fonds, à travers son exposition à la rénovation énergétique et à l'électrification (Cie de Saint-Gobain : 4%, Rexel : 1%, Spie : 0,6%) et à la décarbonation de l'industrie chimique et pétrolière (Technip Energies : 2,5%, Maire Tecnimont 1,5%). La sensibilité au cycle économique de ces sociétés les a, pour la plupart, pénalisées en 2022 alors que nous estimons que la dynamique de croissance durable de leurs marchés n'a fait que se renforcer.

Enfin, les financières demeurent un axe important d'investissement. La participation au placement de droits par la Société Générale et la participation à l'augmentation de capital d'ALD (5%) ainsi que nous a permis de nous renforcer à un niveau attractif et l'intégration de LeasePlan offre, selon nous, des perspectives de revalorisation importantes pour une société dont le profil financier (croissance et rentabilité) nous paraît largement sous-estimé (PER[2] 2023 inférieur à 5). Enfin Majorel société en forte croissance dans le métier de la relation client est devenue une position importante de votre fonds en raison de sa sous valorisation extrême (PER 2023 de 10 pour une croissance organique supérieure à 10%).

L'inflation nous semble avoir atteint son sommet dans un contexte généralisé de baisse des matières premières. L'Europe, après avoir cristallisé les craintes macroéconomiques, pourrait ne pas connaître le déclin industriel qu'on lui promettait. La résistance des économies mondiales aux chocs, et particulièrement les Etats-Unis, laisse la porte ouverte à un atterrissage en douceur. Dans ce contexte, DNCA Opportunités Zone Euro conserve un biais « value » et cyclique, certains segments de marché valorisant déjà des scénarios qui nous paraissent trop négatifs (automobile, construction, banques). Les multiples de valorisation du fonds sont proches de leurs plus bas historiques et offrent, selon nous, une opportunité de revalorisation importante si ce scénario de « soft landing » se matérialisait.

Loi Energie-Climat Rapport article 29

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de

[2] Price Earning Ratio : coefficient multiplicateur appliqué au bénéfice net d'une entreprise pour obtenir la valeur de celle-ci.

gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2022 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion

www.dnca-investments.com dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement

Responsable ».

Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières dont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion (www.dnca-investments.com).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en

compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : DNCA Opportunités Zone Euro

Identifiant d'entité juridique : 969500QUIW2N30FNCU75

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	☑ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 20% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☑ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du fonds s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « *best in universe* » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le fonds n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le fonds.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le fonds pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille du fonds.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) du portefeuille du fonds.
- La proportion du portefeuille du fonds investi dans la liste des « *worst offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité au 30/12/2022	
Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	5,10
Exposition à la transition vers une économie durable	17,85%
% Exposition aux ODD	17,85%
Empreinte carbone	78,77
Intensité carbone	68,14
% dans la liste des « *worst offenders* »	0%

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du fonds étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).

- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.

- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux ont été directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA (intégrant les principales incidences négatives pouvant entrainer une dégradation de la notation ABA en dessous du minimum). En plus de l'intégration des principales incidences négatives dans la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA, DNCA Finance a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité et une trajectoire climat.

Dans ce contexte, la société de gestion a mis en place une politique d'exclusion :

- Charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels
- Armements controversés
- Non-respect du pacte mondial des Nations Unies : émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies et intégrés dans la liste des « *worst offenders* » tenue par la société de gestion et exclus de tous les portefeuilles de la société de gestion.

Au 30 décembre 2022, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?:*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA. Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement

Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offender* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « *Norms based* »,
2. Filtrer les sociétés non pertinentes,
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable,
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offender* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise,
- La société de gestion a mis en place une politique de de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO_2, intensité de CO_2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel du fonds.

Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 30 décembre 2022 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs sous gestion	Pays
D'ieteren Group	Automobiles et pièces	7,8%	Belgique
Sanofi	Soins de santé	5,2%	France
ALD SA	Produits et services de consommation	5,2%	France
TotalEnergies SE	Energie	5,0%	France
Stellantis NV	Automobiles et pièces	4,8%	Pays-Bas

STMicroelectronics NV	Technologie	4,1%	Pays-Bas
Airbus SE	Biens et services industriels	4,0%	France
Cie de Saint-Gobain	Construction et Matériaux	4,0%	France
Alten SA	Technologie	3,7%	France
Sixt SE	Produits et services de consommation	3,6%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 30 décembre 2022, le fonds a investi 98,6% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 50,61% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

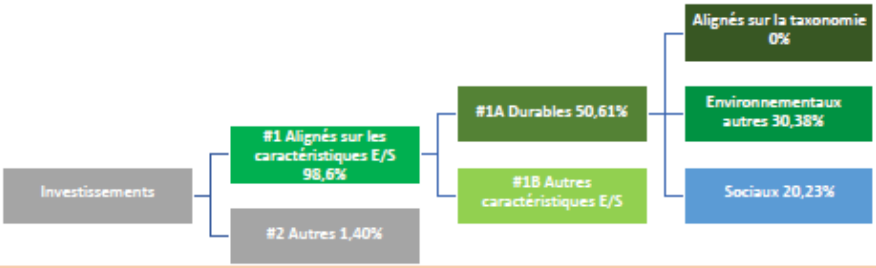

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteurs	% d'actifs
Automobiles et Pièces	12,79%
Banques	3,92%
Ressources de base	2,28%
Construction et Matériaux	6,20%
Produits et Services de Consommation	17,30%
Energie	9,75%
Services Financiers	5,47%
Alimentation, Boissons et Tabac	2,87%

Soins de Santé	6,86%
Biens et Services Industriels	11,63%
Assurance	1,58%
Médias	0,62%
Soins Personnels, Médicaments et Epiceries	0,15%
Technologie	16,11%
Télécommunications	0,13%
Utilitaires	0,76%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les données disponibles à ce jour, provenant des entreprises, ne sont pas encore complètes, exhaustives et fiables. DNCA Finance publiera les investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE dès que ces données seront disponibles avec le niveau de qualité approprié.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?***
  - ☐ **Oui :**
    - ☐ **Dans le gaz fossile**
    - ☐ **Dans l'énergie nucléaire**
  - ☐ **Non**

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettant directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Non applicable

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

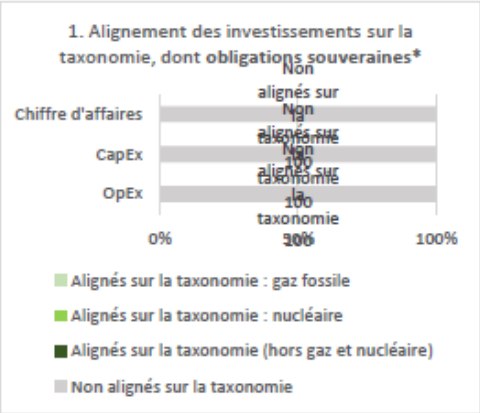

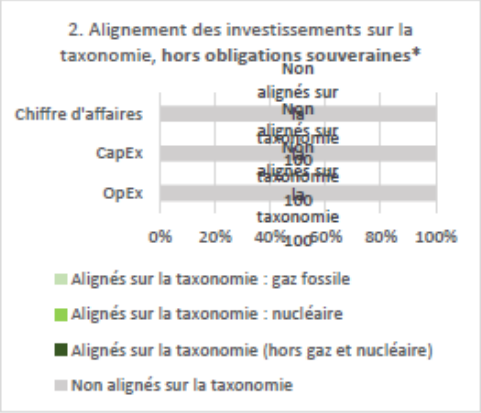

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 30,38%.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 20,23%.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du fonds ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- Construction du portefeuille selon un approche macro-économique ;
- L'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires… et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

En outre, DNCA Finance a mise en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique. Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté ici.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *worst offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD) et la *Task-force on Nature related Financial Disclosure* (TNFD).

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le bais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société http://www.dncainvestments.com).

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : http://www.dnca-investments.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La politique de rémunération mise en oeuvre par DNCA Finance et succursales prend en compte les dispositions issues de la Directive UCITS V et de la Directive AIFM ainsi que les dispositions communes rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en matière de politiques de rémunération.

Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe DNCA Finance sauf dispositions locales.
Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de Surveillance, de la Direction ni de tout autre membre du personnel de DNCA Finance et de ses succursales à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de DNCA Finance.

Des informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet www.dnca-investments.com ou sur simple demande au siège de la société de gestion.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 51,5 millions d'euros.
Ce montant se décompose comme suit :
- montant total des rémunérations fixes : 14,5 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 37 millions d'euros :
dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 16,5 millions d'euros ;
dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 20,5 millions d'euros.
Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2022 a été de 166.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Adaptation du risque de durabilité sur tous

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Intégration des informations relative au règlement 2020/852/UE (Taxonomie), sur tous

01/01/2022 Frais : Prise en compte des orientations de l'ESMA relatives aux commissions de surperformance pour les fonds intégrant des rémunérations variables (rédaction identique pour l'ensemble des fonds modulo le paragraphe ayant trait au HWM le cas échéant)

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la mention sur le label ISR : la société précise que le fonds bénéficie du label ISR

10/02/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance

18/07/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe descriptif de l'approche extra-financière, notamment par la suppression de la mention précisant que chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise et une analyse de controverses vient modérer cette note

18/07/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout de la possibilité d'avoir recours aux obligations et titres participatifs callable et putable au paragraphe sur les titres intégrant des dérivés

18/07/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout d'un paragraphe relatif aux Règlements UE N° 833/2014 et 398/2022. La souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre

18/07/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe relatif à la commission de surperformance

DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DNCA FINANCE
19, place Vendome
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.18 15:51:59 +0200

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**852 902 546,76**	**967 063 396,22**
Actions et valeurs assimilées	**844 355 567,36**	**950 852 370,78**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	844 355 567,36	950 852 370,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**8 546 979,40**	**16 211 025,44**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 546 979,40	16 211 025,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**61 692,68**	**1 445 716,98**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**61 692,68**	**1 445 716,98**
Comptes financiers	**6 605 097,80**	**4 292 441,77**
Liquidités	**6 605 097,80**	**4 292 441,77**
Total de l'actif	**859 569 337,24**	**972 801 554,97**

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	**884 078 477,35**	**920 716 712,99**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-37 837 089,98**	**54 643 007,08**
Résultat de l'exercice (a, b)	**11 744 332,78**	**-8 418 557,65**
Total des capitaux propres	**857 985 720,15**	**966 941 162,42**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**1 583 617,09**	**5 860 392,55**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**1 583 617,09**	**5 860 392,55**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**859 569 337,24**	**972 801 554,97**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**0,00**	**0,00**

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	27 011 294,61	3 883 693,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**27 011 294,61**	**3 883 693,54**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	46 469,37	13 459,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**46 469,37**	**13 459,21**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**26 964 825,24**	**3 870 234,33**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	14 816 135,02	5 257 775,61
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**12 148 690,22**	**-1 387 541,28**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-404 357,44	-7 031 016,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**11 744 332,78**	**-8 418 557,65**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0012316180	2 % TTC, taux maximum	Actif net
I	FR0012316198	1 % TTC, taux maximum	Actif net
S	FR0012316206	0,2 % TTC, taux maximum	Actif net
F	FR0013270345	0,8 % TTC Taux maximum	Actif net
N	FR0013294287	1,3 % TTC, taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0012316180	Néant
I	FR0012316198	Néant
S	FR0012316206	Néant
F	FR0013270345	Néant
N	FR0013294287	Néant

Commission de surperformance

Part FR0012316180 C
20% TTC de la performance positive nette au-delà de l'Euro Stoxx Net Return
Méthode de calcul :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.
20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice EURO STOXX Net Return (dividendes réinvestis, cours de clôture – code BLOOMBERG SXXT index) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.
Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er janvier 2022.
Période d'observation et fréquence de cristallisation :
La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du fonds dont la liste est tenue à disposition des investisseurs au siège social de la société de gestion.

Part FR0012316198 I
20% TTC de la performance positive nette au-delà de l'Euro Stoxx Net Return
Méthode de calcul :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.
20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice EURO STOXX Net Return (dividendes réinvestis, cours de clôture – code BLOOMBERG SXXT index) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.
Période de référence :
La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er janvier 2022.
Période d'observation et fréquence de cristallisation :
La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de

parts rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du fonds dont la liste est tenue à disposition des investisseurs au siège social de la société de gestion.

Part FR0012316206 S
Néant

Part FR0013270345 F
20% TTC de la performance positive nette au-delà de l'Euro Stoxx Net Return
Méthode de calcul :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.
20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice EURO STOXX Net Return (dividendes réinvestis, cours de clôture – code BLOOMBERG SXXT index) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.
Période de référence :
La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er janvier 2022.
Période d'observation et fréquence de cristallisation :
La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du fonds dont la liste est tenue à disposition des investisseurs au siège social de la société de gestion.

Part FR0013294287 N
20% TTC de la performance positive nette au-delà de l'Euro Stoxx Net Return
Méthode de calcul :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.
20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice EURO STOXX Net Return (dividendes réinvestis, cours de clôture – code BLOOMBERG

SXXT index) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.
Période de référence :
La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er janvier 2022.
Période d'observation et fréquence de cristallisation :
La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du fonds dont la liste est tenue à disposition des investisseurs au siège social de la société de gestion.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Obligations répondues en net, titres de créance, certificats côtés : Forfait France : 20€ TTC Forfait Etranger : 40€ TTC Actions, obligations convertibles, bons et droits de souscription: Marché Euronext Paris : 0,025% TTC 20 € TTC minimum Marché Etranger : 0, 025% TTC 40 € TTC minimum Marché à Terme Futures Eurex 2.00€TTC/lot Options Eurex 0.40% Minimum 7€TTC OPC : 150 € TTC max Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
• Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

• Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**966 941 162,42**	**138 216 043,72**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	237 070 786,85	823 126 065,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-208 059 700,05	-70 764 341,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 133 511,83	14 663 108,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-45 423 367,16	-2 423 063,62
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-633 787,54	-453 083,26
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-111 191 576,42	65 963 352,89
Différence d'estimation exercice N	*-32 087 380,39*	*79 104 196,03*
Différence d'estimation exercice N-1	*79 104 196,03*	*13 140 843,14*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 148 690,22	-1 387 541,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	621,36
Actif net en fin d'exercice	**857 985 720,15**	**966 941 162,42**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	**0,00**	**0,00**

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	6 605 097,80	0,77	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 605 097,80	0,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**8 546 979,40**
	FR0010885236	OST.SRI MON.P.IC4D	6 962 714,48
	LU0935226133	NAT.AM DNCAEVEQ 4D	1 584 264,92
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**8 546 979,40**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	11 744 332,78	-8 418 557,65
Total	**11 744 332,78**	**-8 418 557,65**

	30/12/2022	31/12/2021
A1 PART CAPI F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 640 634,21	-287 596,00
Total	**1 640 634,21**	**-287 596,00**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 913 805,87	-9 139 090,02
Total	**7 913 805,87**	**-9 139 090,02**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	290 078,26	-87 474,36
Total	**290 078,26**	**-87 474,36**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 627 308,48	1 132 170,74
Total	**1 627 308,48**	**1 132 170,74**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
L1 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	272 505,96	-36 568,01
Total	**272 505,96**	**-36 568,01**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 837 089,98	54 643 007,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-37 837 089,98**	**54 643 007,08**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
A1 PART CAPI F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 140 942,15	5 219 997,73
Total	**-3 140 942,15**	**5 219 997,73**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-30 935 243,20	44 398 614,85
Total	**-30 935 243,20**	**44 398 614,85**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-609 041,28	1 139 223,83
Total	**-609 041,28**	**1 139 223,83**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 482 168,17	3 574 177,00
Total	**-2 482 168,17**	**3 574 177,00**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
L1 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-669 695,18	310 993,67
Total	**-669 695,18**	**310 993,67**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part		Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	A1	PART CAPI F	24 004 494,91	333 846,0000	71,90	0,00	0,00	0,00	-9,32
31/12/2018	C1	PART CAPI C	2 360 243,97	26 805,3789	88,05	0,00	0,00	0,00	-12,78
31/12/2018	C2	PART CAPI I	15 479 608,94	168 322,0000	91,96	0,00	0,00	0,00	-12,12
31/12/2018	C3	PART CAPI S	22 787 123,81	237 101,2141	96,10	0,00	0,00	0,00	-11,64
31/12/2018	L1	PART CAPI N	673 090,94	7 580,5806	88,79	0,00	0,00	0,00	-11,64
31/12/2019	A1	PART CAPI F	57 311 158,24	604 201,9669	94,85	0,00	0,00	0,00	0,59
31/12/2019	C1	PART CAPI C	36 374 694,11	316 137,5814	115,05	0,00	0,00	0,00	-0,27
31/12/2019	C2	PART CAPI I	25 848 094,04	213 384,3330	121,13	0,00	0,00	0,00	0,61
31/12/2019	C3	PART CAPI S	37 960 188,72	294 352,9471	128,96	0,00	0,00	0,00	2,92
31/12/2019	L1	PART CAPI N	5 776 676,95	49 509,7136	116,67	0,00	0,00	0,00	0,31
31/12/2020	A1	PART CAPI F	39 676 974,48	409 455,3798	96,90	0,00	0,00	0,00	-7,62
31/12/2020	C1	PART CAPI C	24 758 826,52	212 679,1536	116,41	0,00	0,00	0,00	-10,16
31/12/2020	C2	PART CAPI I	28 114 034,64	227 817,7076	123,40	0,00	0,00	0,00	-10,04
31/12/2020	C3	PART CAPI S	43 211 433,59	324 164,7985	133,30	0,00	0,00	0,00	-8,92
31/12/2020	L1	PART CAPI N	2 454 774,49	20 681,3498	118,69	0,00	0,00	0,00	-9,79
31/12/2021	A1	PART CAPI F	92 612 200,81	729 599,1765	126,93	0,00	0,00	0,00	6,76
31/12/2021	C1	PART CAPI C	784 802 259,77	5 194 990,3029	151,06	0,00	0,00	0,00	6,78
31/12/2021	C2	PART CAPI I	20 201 392,47	125 136,7175	161,43	0,00	0,00	0,00	8,40
31/12/2021	C3	PART CAPI S	63 816 390,88	357 142,5206	178,68	0,00	0,00	0,00	13,17
31/12/2021	L1	PART CAPI N	5 508 918,49	35 569,2516	154,87	0,00	0,00	0,00	7,71
30/12/2022	A1	PART CAPI F	71 445 818,50	652 318,3805	109,52	0,00	0,00	0,00	-2,29
30/12/2022	C1	PART CAPI C	700 914 252,13	5 441 905,4419	128,79	0,00	0,00	0,00	-4,23
30/12/2022	C2	PART CAPI I	13 844 520,73	99 595,6951	139,00	0,00	0,00	0,00	-3,20
30/12/2022	C3	PART CAPI S	56 572 975,82	364 761,9258	155,09	0,00	0,00	0,00	-2,34
30/12/2022	L1	PART CAPI N	15 208 152,97	114 392,8539	132,94	0,00	0,00	0,00	-3,47

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI F		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	62 759,721400	7 162 128,24
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-140 040,517400	-14 157 607,61
Solde net des Souscriptions / Rachats	-77 280,796000	-6 995 479,37
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	652 318,380500	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 510 496,539900	205 827 541,76
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 263 581,400900	-177 477 920,87
Solde net des Souscriptions / Rachats	246 915,139000	28 349 620,89
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	5 441 905,441900	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	36 528,882800	5 026 029,59
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-62 069,905200	-8 642 557,91
Solde net des Souscriptions / Rachats	-25 541,022400	-3 616 528,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	99 595,695100	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	10 039,668600	1 682 534,49
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 420,263400	-382 062,93
Solde net des Souscriptions / Rachats	7 619,405200	1 300 471,56
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	364 761,925800	

	En quantité	En montant
L1 PART CAPI N		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	135 131,222200	17 372 552,77
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-56 307,619900	-7 399 550,73
Solde net des Souscriptions / Rachats	78 823,602300	9 973 002,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	114 392,853900	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI F	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	68,97
Montant des commissions de souscription perçues	68,97
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	68,97
Montant des commissions de souscription rétrocédées	68,97
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
L1 PART CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013270345 A1 PART CAPI F	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	615 672,72
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	38,76
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0012316180 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	13 723 182,96
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	5 434,75
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0012316198 C2 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	174 372,99
Pourcentage de frais de gestion variables	0,01
Commissions de surperformance (frais variables)	1 733,47
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0012316206 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	110 986,12
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013294287 L1 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	184 624,13
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	89,12
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et réglements différés	61 692,68
Total des créances		**61 692,68**
Dettes	SRD et réglements différés	333 060,34
Dettes	Frais de gestion	1 250 556,75
Total des dettes		**1 583 617,09**
Total dettes et créances		**-1 521 924,41**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**852 902 546,76**	**99,40**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	844 355 567,36	98,40
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	8 546 979,40	1,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**61 692,68**	**0,01**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-1 583 617,09**	**-0,18**
CONTRATS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**6 605 097,80**	**0,77**
DISPONIBILITES	6 605 097,80	0,77
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**857 985 720,15**	**100,00**

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			**844 355 567,36**	**98,41**
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			**844 355 567,36**	**98,41**
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			**844 355 567,36**	**98,41**
TOTAL BELGIQUE			**67 289 600,00**	**7,84**
BE0974259880 D'IETEREN GROUP	EUR	375 500	67 289 600,00	7,84
TOTAL ALLEMAGNE			**62 136 573,05**	**7,24**
DE0005785604 FRESENIUS	EUR	188 300	4 942 875,00	0,58
DE0006969603 PUMA	EUR	415 000	23 530 500,00	2,74
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	27 000	1 657 800,00	0,19
DE0007231326 SIXT ORD.	EUR	84 319	7 247 218,05	0,84
DE0007231334 SIXT PREF.	EUR	431 300	23 505 850,00	2,74
DE000A161408 HELLOFRESH	EUR	61 000	1 252 330,00	0,15
TOTAL ESPAGNE			**15 442 500,00**	**1,80**
ES0118594417 INDRA SISTEMAS S.A	EUR	1 450 000	15 442 500,00	1,80
TOTAL FRANCE			**466 668 124,83**	**54,39**
FR0000031684 ROTHSCHILD AND CO	EUR	450 600	16 829 910,00	1,96
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	1 721 000	16 919 151,00	1,97
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	48 002	6 777 882,40	0,79
FR0000071946 ALTEN	EUR	272 000	31 769 600,00	3,70
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	109 800	12 837 816,00	1,50
FR0000073298 IPSOS	EUR	90 470	5 292 495,00	0,62
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	725 000	42 521 250,00	4,96
FR0000120560 QUADIENT	EUR	518 481	7 139 483,37	0,83
FR0000120578 SANOFI	EUR	501 000	45 009 840,00	5,23
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	29 650	20 159 035,00	2,35
FR0000121121 EURAZEO	EUR	518 000	30 095 800,00	3,51
FR0000121329 THALES	EUR	142 900	17 047 970,00	1,99
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	52 549	8 891 290,80	1,04
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	752 500	34 351 625,00	4,00
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	16 000	2 495 200,00	0,29

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	313 800	16 709 850,00	1,95
FR0005691656 TRIGANO	EUR	192 000	24 499 200,00	2,86
FR0010221234 EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	162 420	1 130 443,20	0,13
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	560 000	12 034 400,00	1,40
FR0010451203 REXEL	EUR	468 000	8 629 920,00	1,01
FR0010667147 COFACE	EUR	123 700	1 501 718,00	0,18
FR0011950732 ELIOR GROUP	EUR	1 550 000	5 115 000,00	0,60
FR0012757854 SPIE	EUR	246 560	6 006 201,60	0,70
FR0013199916 SOMFY	EUR	59 400	8 494 200,00	0,99
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	129 000	19 717 650,00	2,30
FR0013258662 ALD	EUR	4 124 162	44 375 983,12	5,17
FR0013335742 COGELEC	EUR	109 305	727 971,30	0,08
FR0013506730 VALLOUREC	EUR	1 596 352	19 587 239,04	2,28
TOTAL ITALIE			**36 177 752,00**	**4,22**
IT0003128367 ENEL	EUR	950 000	4 778 500,00	0,56
IT0003132476 ENI	EUR	1 400 000	18 600 400,00	2,17
IT0004931058 MAIRE TECNIMONT	EUR	4 126 000	12 798 852,00	1,49
TOTAL LUXEMBOURG			**38 956 949,50**	**4,54**
LU1704650164 BEFESA S.A.	EUR	37 800	1 703 268,00	0,20
LU2290522684 INPOST	EUR	2 220 000	17 489 160,00	2,04
LU2382956378 MAJOREL GROUP LUXEMBOURG	EUR	964 123	19 764 521,50	2,30
TOTAL PAYS-BAS			**157 684 067,98**	**18,38**
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	1 065 000	35 139 675,00	4,10
NL0000235190 AIRBUS	EUR	311 499	34 582 618,98	4,03
NL0010583399 CORBION	EUR	774 300	24 653 712,00	2,87
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	1 537 000	22 547 790,00	2,63
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	3 073 000	40 760 272,00	4,75
TOTAL Titres d'OPC			**8 546 979,40**	**1,00**
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			**8 546 979,40**	**1,00**
TOTAL FRANCE			**6 962 714,48**	**0,82**
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY P.IC FCP 4DEC	EUR	68	6 962 714,48	0,82
TOTAL LUXEMBOURG			**1 584 264,92**	**0,18**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU0935226133 NAT.AM DNCAEVEQ MDD EU.SI.4DEC	EUR	28,4182	1 584 264,92	0,18

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part L1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques